



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2021-40

JURY D'EXAMEN ET DE DIPLÔME

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation notamment les articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le règlement des études et des examens notamment l'article 2 alinéa 2 ;
Vu l'arrêté n°2020-31 relatif au jury d'examen et de diplôme ;
Vu l'arrêté n°2021-27 modifiant l'arrêté n°2020-31 ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont nommés en qualité de membres du jury d'examen et de diplôme de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années du diplôme de l'IEP, pour l'année universitaire 2020-2021 :

Présidente : Madame Hélène Surrel, directrice de Sciences Po Lyon


Membres : Madame Laure Chebbah-Malicet, responsable des études, Madame Karine Roudier, directrice des études 1^{er} cycle, Madame Anne-Sophie Chambost, directrice des études 2^e cycle et des partenariats académiques.

Article 2 : Madame Aurore Portet, Directrice des relations internationales, peut être conviée à participer au jury, notamment pour les étudiants de troisième année.

Article 3 : Les enseignants de l'Institut d'Études Politiques de Lyon peuvent être conviés à participer aux jurys le cas échéant.

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 24 août 2021

La Directrice

Hélène SURREL